

Annexe 5

**Déclaration collective de candidature aux élections au sein des établissements du réseau des chambres de métiers
et de l'artisanat et de leurs délégations
Elections du 14 octobre 2016**

Je soussigné (e),

Nom de famille : (*indiquer le nom de jeune fille*) :

Nom d'épouse (*le cas échéant*) :

Prénom(s) :

Né (e) le : à (*indiquer la commune de naissance*) :

Résidant :
.....
.....

Numéro d'immatriculation au répertoire des métiers :

Agissant en qualité de mandataire de la liste (*indiquer le titre de la liste*) :
.....

Présentée par (*indiquer l'organisation sous l'étiquette de laquelle la liste se présente*) :
.....

déclare déposer la candidature de ladite liste aux élections des membres de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat ou de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale (*indiquer le siège*) ou de la chambre de métiers et de l'artisanat de région (*indiquer la région*)
.....

et des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat départementale (*indiquer la ville du siège de la chambre*) ou de la délégation départementale de
.....

Cette liste comprend : voir tableau ci-joint en annexe

Cette déclaration collective de candidature doit être accompagnée pour chaque candidat d'une attestation sur l'honneur, par laquelle il certifie respecter les conditions d'éligibilité II et III de l'article 6 du décret n° 99-433 du 27 mai 1999 relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à leur élection, et le cas échéant d'une attestation des chambres constatant son inscription dans la section des métiers d'art du répertoire des métiers.

La liste est accompagnée également de l'ensemble des déclarations individuelles de candidatures signées des candidats et du mandat signé du responsable de la liste confiant au mandataire le soin d'effectuer toutes démarches utiles à l'enregistrement de la liste.

Fait à

Le

Signature :

Attention :

Cette déclaration collective de candidature doit être communiquée aux services de la préfecture par le mandataire désigné de la liste au plus tard le 12 septembre 2016 à 12 heures. Le mandataire devra se munir d'une pièce d'identité.